



# Assemblée générale

Distr. limitée  
17 octobre 2008  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-troisième session

### Première Commission

Point 89 d) de l'ordre du jour

#### Désarmement général et complet : éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

**Afrique du Sud, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Égypte,  
El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave  
de Macédoine, Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Japon,  
Mexique, Monaco, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pakistan,  
Panama, Paraguay, Philippines, Pologne, République dominicaine,  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède,  
Trinité-et-Tobago, Turquie et Uruguay : projet de résolution**

### **Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant ses résolutions 55/33 E du 20 novembre 2000, 57/60 du  
22 novembre 2002, 59/93 du 3 décembre 2004 et 61/73 du 6 décembre 2006,*

*Accueillant avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'éducation  
en matière de désarmement et de non-prolifération<sup>1</sup>, dans lequel est examinée  
l'application des recommandations figurant dans l'étude de l'Organisation des  
Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération<sup>2</sup>,*

*Accueillant également avec satisfaction le lancement par le Bureau des affaires  
de désarmement du site Web sur l'éducation en matière de désarmement et de non-  
prolifération intitulé « Disarmament, Education, Resources for Learning »<sup>3</sup> et le  
lancement par le Département de l'information et le Bureau des affaires de  
désarmement du site Web Cyberschoolbus de l'ONU sur l'éducation en matière de  
désarmement et de non-prolifération aussi<sup>4</sup>,*

---

<sup>1</sup> A/63/158.

<sup>2</sup> A/57/124.

<sup>3</sup> Voir <http://www.un.org/disarmament/education/index.html>.

<sup>4</sup> Voir <http://www.cyberschoolbus.un.org/dnp>.



*Soulignant* que le Secrétaire général conclut dans son rapport qu'il importe de poursuivre les efforts tendant à appliquer les recommandations formulées dans l'étude et de reproduire les exemples positifs de cette application pour favoriser de plus amples résultats à long terme,

*Souhaitant* souligner qu'il est urgent de promouvoir des efforts internationaux concertés en matière de désarmement et de non-prolifération, notamment dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, en vue de renforcer la sécurité internationale et de favoriser le développement économique et social durable,

*Consciente* de la nécessité de combattre, au moyen de programmes d'éducation et de formation à long terme, les effets néfastes des comportements de violence ou de passivité devant les dangers qui se posent actuellement dans ce domaine,

*Demeurant convaincue* que, plus que jamais, l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération s'impose comme une nécessité, non seulement dans le domaine des armes de destruction massive, mais aussi dans celui des armes légères, du terrorisme et des autres obstacles à la sécurité internationale et au processus de désarmement, et qu'il convient d'appliquer les recommandations figurant dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies,

*Considérant* l'importance du rôle de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, pour ce qui est de promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération,

1. *Exprime sa gratitude* aux États Membres, à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations internationales et régionales, à la société civile et aux organisations non gouvernementales qui, chacun dans son domaine de compétence, ont appliqué les recommandations figurant dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies<sup>2</sup>, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général consacré à l'examen de leur mise en œuvre<sup>1</sup>, et les encourage à continuer d'appliquer ces recommandations et de rendre compte au Secrétaire général des mesures qu'ils prennent à cette fin;

2. *Prie* le Secrétaire général d'établir un rapport sur le bilan de l'application des recommandations et les nouvelles possibilités de promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, et de le lui présenter à sa soixante-cinquième session;

3. *Prie une nouvelle fois* le Secrétaire général d'utiliser autant que faire se peut les moyens électroniques pour diffuser, dans le plus grand nombre de langues officielles possible, les informations se rapportant à ce rapport et tous les renseignements que le Bureau des affaires de désarmement recueille régulièrement concernant l'application des recommandations figurant dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-cinquième session la question intitulée « Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ».